



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

Gestion durable des ressources :**Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable
et du méthane des mines de charbon : mandats et plans de travail****Plan de travail du Groupe d'experts du méthane
provenant des mines de charbon pour 2020-2021****Établi par le Groupe d'experts du méthane
provenant des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ci-après le Groupe d'experts) a pour mandat de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats, qui soient susceptibles de faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable.

2. L'axe principal des travaux du Groupe d'experts porte sur les meilleures pratiques en matière de captage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

II. Activités concrètes en 2020 et 2021

3. Prenant en considération les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ses précédents plans de travail, les consultations approfondies menées avec un large éventail de parties prenantes et les résultats de sa treizième session, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes en 2020 et 2021 :



A. Diffuser les pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, et en faciliter l'application

Description

4. Depuis 2005, le Groupe d'experts a collaboré avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation de ce gaz. En partenariat avec l'IMM, il a publié en 2010 le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis lors assuré la diffusion. En 2016, le Guide des pratiques optimales a été révisé, actualisé et complété par un certain nombre de nouvelles études de cas. Le 30 juin 2015, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé un projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », qui a été exécuté en 2016 et 2017. Dans le cadre de ce projet, le Guide des pratiques optimales a bien été diffusé auprès d'un public cible de bénéficiaires potentiels dans l'industrie houillère. En 2019, le Groupe d'experts, en collaboration avec l'IMM, a élaboré et publié le « Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées ». Le Groupe d'experts entend promouvoir ce guide dans le cadre d'activités de diffusion ciblant les pays qui connaissent des difficultés liées à l'abandon progressif du charbon et à la fermeture des mines qui s'ensuit. L'action déployée par le Groupe d'experts pour mener à bien ces activités est rendue possible par une prolongation de l'allocation accordée à la CEE par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, devant permettre de poursuivre la réalisation du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane ; phase II ».

Actions à mener

a) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, un ou deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, un ou deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) Recueillir, compiler et analyser des informations sur l'emplacement et les émissions des mines de charbon désaffectées dans le monde (cartographie), y compris des données sur les sources et les taux de génération de méthane dans ces mines, ainsi que sur le poids de la production de gaz des mines de charbon désaffectées sur le bilan global du méthane et sur les taux d'émission, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) Étudier les questions liées à la gestion durable du méthane provenant des mines à ciel ouvert, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) Poursuivre la collaboration avec l'IMM, notamment par la prolongation de la phase II du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », la participation du Groupe d'experts aux activités du Global Methane Challenge et un soutien conjoint à l'initiative « Année internationale du méthane ».

Résultats attendus

a) Un ou deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Un ou deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) Un rapport de synthèse faisant état des points à régler avant de pouvoir élaborer une publication détaillée indiquant les emplacements des mines désaffectées dans la région de la CEE et le volume de méthane émis par chacune d'entre elles, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) Un rapport de synthèse faisant l'analyse de ce que représentent les émissions de méthane provenant des mines à ciel ouvert sous l'angle de leur volume, des difficultés qu'entraînent le captage et l'utilisation de ce gaz et des avantages à en retirer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) Un ensemble de manifestations portant sur le méthane des mines de charbon organisées conjointement par le Groupe d'experts et l'IMM dans le cadre du Global Methane Challenge et à l'occasion de l'Année internationale du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier

a) D'ici à décembre 2021, les ateliers de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et portant sur les pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) D'ici à décembre 2021, les ateliers sur le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) D'ici à décembre 2021, le rapport de synthèse faisant état des points à régler avant de pouvoir élaborer une publication détaillée indiquant les emplacements des mines désaffectées dans la région de la CEE et le volume de méthane émis par chacune d'entre elles, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) D'ici à décembre 2021, le rapport de synthèse faisant l'analyse de ce que représentent les émissions de méthane provenant des mines à ciel ouvert sous l'angle de leur volume, des difficultés qu'entraînent le captage et l'utilisation de ce gaz et des avantages à en retirer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) Tout au long de la période biennale, l'ensemble de manifestations organisées conjointement par le Groupe d'experts et l'IMM dans le cadre du Global Methane Challenge et à l'occasion de l'Année internationale du méthane, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

B. Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon

Description

5. Un centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon est une entité à but non lucratif, établie dans un État Membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État, et qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'utilisation économiquement viables du méthane, en préconisant l'application de conditions de travail socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Groupe d'experts s'efforce de créer un réseau de centres d'excellence indépendants qui opèrent dans différentes zones géographiques et collaborent entre eux sous la direction et la supervision du Groupe. Les deux premiers centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon, qui ont ouvert respectivement en Pologne et en Chine, sont devenus opérationnels en 2017. Le Bureau du Groupe d'experts assurera la planification, l'exécution et la supervision des activités des centres internationaux

d'excellence existants. Le Groupe d'experts apportera un appui à ces deux centres en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des activités prévues dans leurs plans de travail respectifs et supervisera leurs travaux. S'agissant de ce dernier point, le rapport de situation annuel de chaque centre ainsi que son plan de travail pour l'année à venir seront communiqués au Groupe d'experts pour examen et approbation. Le Bureau du Groupe d'experts et le secrétariat encourageront également les partenaires du Groupe d'experts en Fédération de Russie, en Ukraine, aux États-Unis d'Amérique et en Colombie à poursuivre leur action en vue de l'établissement de centres d'excellence dans ces pays et ils poursuivront leurs recherches en vue d'étendre le réseau au monde entier.

Actions à mener

- a) Aider le centre d'excellence en Pologne à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat ;
- b) Aider le centre d'excellence en Chine à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat ;
- c) Encourager les partenaires du Groupe d'experts en Fédération de Russie, en Ukraine, aux États-Unis d'Amérique et en Colombie à poursuivre leur action en vue de l'établissement de centres d'excellence dans ces pays ;
- d) Si d'autres centres internationaux d'excellence sont créés, aider les institutions hôtes à s'acquitter des tâches dévolues à ces centres, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leur mandat.

Résultats attendus

- a) Planification, organisation et tenue, en coopération avec le centre d'excellence en Pologne, de deux séminaires dans le cadre de la conférence « School of Underground Mining », sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et sur invitation de l'organisateur de la conférence ;
- b) Un atelier de renforcement des capacités consacré aux pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, organisé conjointement par le centre d'excellence en Pologne et le Groupe d'experts dans un pays partenaire du centre, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Un rapport de situation annuel sur les activités du centre d'excellence en Pologne, qui sera établi par le centre lui-même et communiqué au Groupe d'experts pour examen et approbation ;
- d) Un rapport de situation annuel sur les activités du centre d'excellence en Chine, qui sera établi par le centre lui-même et communiqué au Groupe d'experts pour examen et approbation ;
- e) Si de nouveaux centres internationaux d'excellence sont créés, un plan de travail initial pour chacun d'eux, comportant une liste de résultats à fournir en coordination avec le Groupe d'experts.

Calendrier

- a) Les séminaires à tenir dans le cadre de la conférence « School of Underground Mining », à l'occasion des éditions 2020 et 2021 de la manifestation, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et sur invitation de l'organisateur de la conférence ;
- b) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Pologne, à établir par le centre lui-même pour examen et approbation par le Groupe d'experts, pendant les sessions annuelles du Groupe en 2020 et 2021 ;
- c) Un atelier de renforcement des capacités consacré aux pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, organisé conjointement par le centre d'excellence en Pologne et le Groupe d'experts, d'ici à décembre 2021, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Chine, à établir par le centre lui-même pour examen et approbation par le Groupe d'experts, au cours des sessions annuelles du Groupe en 2020 et 2021 ;

e) Les plans de travail des nouveaux centres internationaux d'excellence, selon que de besoin, à la demande des entités hôtes.

C. Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application du Guide des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde

Description

6. Des études de cas s'imposent pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon et dans le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées peuvent être appliqués à l'exploitation, respectivement, des mines de charbon en activité et des mines de charbon désaffectées dans le monde. À sa dixième session, tenue en 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'un recueil d'études de cas soit constitué pour compléter le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon. Un tel recueil a ainsi été constitué sous forme électronique sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la base de données d'études de cas pourrait être étoffée moyennant l'adjonction d'études de cas et d'analyses concrètes et approfondies montrant les avantages de l'application des meilleures pratiques en la matière. De même, si la promesse de ressources extrabudgétaires supplémentaires pouvait être garantie, un recueil d'études de cas montrant comment appliquer avec succès les principes recommandés dans le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées pourrait être créé et actualisé en ligne.

Actions à mener

7. Élaborer, réunir et publier sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon des études de cas sur la gestion efficace du méthane dans les mines de charbon en activité et/ou fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Résultats attendus

8. Des études de cas sur l'application des meilleures pratiques en matière de gestion efficace du méthane dans les mines de charbon en activité et/ou fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier

9. Les études de cas seront examinées et approuvées par ordre de réception. Il s'agit d'une activité permanente du Groupe d'experts.

D. Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable

Description

10. En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives relevant du Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts continuera de contribuer, dans le cadre

de ses compétences, aux travaux consacrés à la gestion du méthane dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie qu'entreprendront conjointement divers groupes d'experts opérant sous l'égide et la direction du Comité.

Actions à mener

11. Contribuer, dans le cadre des compétences du Groupe, aux travaux consacrés à la question transversale de la gestion du méthane tout au long de la chaîne de valeur dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie, aux fins de déterminer et de promouvoir les méthodes les plus efficaces de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane dans ces industries, et d'énoncer les meilleures pratiques permettant de les prévenir.

Résultats attendus

a) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les volumes estimatifs des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux devant permettre l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux devant permettre l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier

a) Contribution au rapport de synthèse sur les volumes effectifs des émissions de méthane provenant des activités extractives selon la progression des travaux consacrés à la question et à la demande du Comité, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Contribution au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane selon la progression des travaux consacrés à la question et à la demande du Comité, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

E. Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition du secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles dans la région de la CEE

Description

12. En novembre 2015, à sa vingt-quatrième session, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de faire une proposition concernant les moyens d'élargir le mandat actuel du Groupe d'experts de manière à ce qu'il englobe les travaux sur la transformation des sociétés minières traditionnelles en fournisseurs d'énergie intégrés et en sociétés de services, et à étudier les conséquences que cette transition pourrait avoir sur l'énergie au service du développement durable. En septembre 2017, à la vingt-sixième session du Comité, le Groupe d'experts a présenté sa proposition et ses recommandations. Conformément aux recommandations faites au Comité, le Groupe d'experts se tient prêt à s'engager plus avant dans l'action déployée au service de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE.

Actions à mener

13. Étudier, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, les possibilités d'élaborer un modèle reproductible pouvant favoriser la transition des anciens sites ou régions industriels, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Résultats attendus

a) Une série de premiers ateliers fournissant des bases théoriques pour l'élaboration du projet sur la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Un rapport de synthèse présentant le cadre théorique de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) Un livre blanc analysant les aspects pratiques de la mise en œuvre du cadre théorique de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) En coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, ainsi qu'en coopération avec les États membres et/ou les opérateurs de site intéressés situés dans la région de la CEE, sélection d'un ancien site industriel pour l'exécution d'un projet pilote pouvant servir de base à l'élaboration d'un modèle reproductible pour la transition, sur demande préalable de l'exploitant du site concerné et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) Évaluation préliminaire, effectuée en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, du site industriel sélectionné pour le projet pilote, comprenant l'examen et l'évaluation de la rentabilité et de la viabilité du profil actuel du site de production, ainsi qu'un examen des réglementations nationales pertinentes ;

f) Rapport de synthèse et exposé, élaborés en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, concernant les mesures techniques, juridiques et financières disponibles pour l'amélioration de l'ancien site industriel retenu, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier

a) Une série de premiers ateliers fournissant des bases théoriques pour l'élaboration du projet sur la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE devant se tenir aux premier et deuxième trimestres 2020, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Un rapport de synthèse présentant le cadre théorique de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE à paraître au troisième trimestre 2020, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

c) Un livre blanc analysant les aspects pratiques de la mise en œuvre du cadre théorique de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE à paraître au quatrième trimestre 2020, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

d) Sélection du site et conclusion de l'accord avec l'État ou l'opérateur de site intéressé d'ici à décembre 2020, sous réserve d'une demande en ce sens de l'entité hôte et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

e) Évaluation du site industriel, d'ici à juin 2021, sous réserve d'une demande en ce sens de l'entité hôte et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

f) Rapport résumant le projet, d'ici à décembre 2021, sous réserve d'une demande en ce sens de l'entité hôte et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

F. Contribuer aux travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources sur les spécifications et lignes directrices de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système de gestion des ressources des Nations Unies pour les ressources en méthane piégé dans les gisements de charbon

Description

14. Dans le cadre de ses compétences, appuyer les travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources portant sur l'établissement de la documentation pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU) aux ressources en méthane des gisements de charbon, ainsi que la gestion desdites ressources.

Actions à mener

15. Dans les limites de ses compétences et à la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources, donner des conseils sur l'élaboration de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en méthane des gisements de charbon.

Résultats attendus

16. Contribution aux spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en méthane des gisements de charbon élaborées par le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

Calendrier

17. Selon la progression des travaux consacrés à la question et en fonction des demandes du Groupe d'experts de la gestion des ressources.

G. Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux relevant du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable »

Description

18. Le projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » est un outil important pour comprendre les écarts entre les politiques et systèmes actuels en matière énergétique et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en lien avec l'énergie. Il permet de mettre le doigt sur les solutions qui permettraient de combler ces écarts et d'étudier les effets qu'auraient les différentes stratégies envisageables sur la région de la CEE en termes de durabilité énergétique.

Actions à mener

19. Dans les limites de ses compétences, contribuer, à la demande du Comité de l'énergie durable, au projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » en soulignant le rôle du captage et de l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon dans le processus de transition vers le système énergétique durable de demain.

Résultats attendus

20. Contribution au projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » pour ce qui a trait au rôle du captage et de l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon dans le processus de transition vers le système énergétique durable de demain.

Calendrier

21. Selon la progression des travaux consacrés à la question et en fonction des demandes du Comité de l'énergie durable.

H. Promouvoir une plus large participation au sein du Groupe d'experts en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes

Description

22. Conformément à l'Objectif de développement durable 5 intitulé « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », le Groupe d'experts prend les mesures nécessaires pour favoriser au maximum l'inclusivité, tant au niveau de la composition du Groupe que dans la répartition des tâches, et pour promouvoir la valeur de la diversité. Le Groupe d'experts accorde l'attention voulue aux questions liées au genre dans l'ensemble de ses activités. Il s'efforce de recenser les obstacles qui empêchent les femmes d'intégrer en plus grand nombre le secteur minier et de mettre en évidence les avantages que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leur vision du monde peuvent apporter aux entités opérant dans ce secteur.

Actions à mener

23. Continuer de promouvoir la valeur de la diversité, de recenser les obstacles qui empêchent les femmes d'intégrer en plus grand nombre le secteur minier et de mettre en évidence les avantages que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leur vision du monde peuvent apporter aux entités opérant dans ce secteur.

Résultats attendus

24. Un complément au module de formation type élaboré par le Groupe d'experts, portant sur la promotion de la valeur de la diversité, le recensement des obstacles qui empêchent les femmes d'intégrer en plus grand nombre le secteur minier et la mise en évidence des avantages que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leur vision du monde peuvent apporter aux entités opérant dans ce secteur.

Calendrier

25. Un complément au module de formation type élaboré par le Groupe d'experts, attendu d'ici à décembre 2021.

I. Continuer de formuler des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer de solides relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles

Description

26. Par le passé, le Groupe d'experts a donné au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques des avis sur les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans

émission de flamme). Le Groupe d'experts formule également des observations au sujet d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché et qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon, telles que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller). Pour accroître l'efficacité et la visibilité de ses travaux, le Groupe d'experts s'attache à établir des liens professionnels avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Pour modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales et qui est devenue un obstacle au financement et à la mise en œuvre de projets portant sur la récupération et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts s'attache à collaborer avec ces institutions afin de les sensibiliser aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant de ces mines.

Actions à mener

Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts. Établir de solides relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales, et sensibiliser ces institutions aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon.

Résultats attendus

- a) Avis et observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon ;
- b) Poursuite des efforts visant à rétablir des liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ;
- c) Poursuite de l'examen des possibilités de collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales dans le but de modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère et de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer les activités actuelles et futures du Groupe d'experts.

Calendrier

- a) Avis fournis selon que de besoin ;
 - b) Rétablissement de liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'AIE d'ici à décembre 2021, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés ;
 - c) Collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales d'ici à décembre 2021, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.
-